

ARRÊTÉ DU MAIRE N°141-2023

Portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement,
17bis rue du Perron, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 07 août 2023 de Mme Dalila BACCOUCHE, représentant la société La Cible Réseaux domiciliée 12 boulevard des Echarneaux 42400 Saint-Chamond, pour une création de GC Telecom au 17bis rue du Perron,

Vu l'arrêté portant permission de voirie de la COPAMO n°22-190 en date du 23 août 2022,

Considérant que pendant la durée des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée sera réduite et la circulation sera alternée manuellement, le stationnement sera interdit à hauteur du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable durant 15 jours à partir du 28/08/2023 (1 journée de travaux dans la période). **Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.**

ARTICLE 3 : La société La Cible Réseaux est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

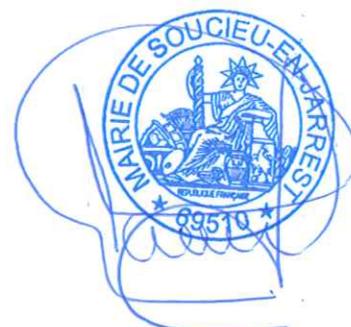
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société La Cible Réseaux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au service collecte du SITOM Sud Rhône,
- à la société La Cible Réseaux

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 21 août 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le : **21 AOUT 2023**